

Ni contrôleurs ni militaires : Défendons l'éducatif contre la liquidation de la PJJ !

Le SNPES-PJJ/FSU Grand-Nord a refusé de siéger au Comité Technique Inter-régional du 15 octobre 2020 afin de dénoncer la liquidation en cours de la PJJ et de ses missions, ainsi que les attaques incessantes contre les personnels. Voici la déclaration que nous avons lue :

Monsieur le Directeur Inter-Régional,

Nous sommes aujourd'hui à un **tournant majeur de l'histoire de notre institution et de la justice des mineur.e.s.** L'abrogation de l'Ordonnance du 2 février 1945 sans aucun débat de société, au profit d'un Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM), annoncé pour mars 2021, vient marquer **l'avènement d'une justice des enfants répressive, qui vise à enfermer plutôt qu'à protéger.**

L'application à marche forcée du « bloc peine » de la Loi Programmation Justice (LPJ) aux mineur.e.s, menace gravement et durablement le travail d'accompagnement éducatif qui est au fondement de nos missions. En axant l'intervention autour de la gestion de la peine, **on nie les spécificités inhérentes à l'adolescence, pour se concentrer uniquement sur les actes de délinquance.** Derrière la volonté affichée de réduire le nombre de jeunes incarcéré.e.s se cache en fait une politique ultra-répressive que les premières observations de terrain viennent tristement confirmer. Le nombre de jeunes lourdement condamné.e.s et privé.e.s de liberté, voire placé.e.s sous écrou sans mise en détention, devrait largement augmenter. Ce qui laisse présager à terme d'une hausse massive du nombre d'incarcérations effectives, quand tou.te.s ces adolescent.e.s seront en difficulté pour respecter des obligations et interdictions totalement inadaptées à leur âge.

C'est exactement la même logique que lors de la création des CEF : mis en place dans le but affiché de faire baisser l'incarcération des mineur.e.s, ils

l'ont au contraire fait exploser, en en devenant l'antichambre. Et alors même que l'ensemble des observateurs (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Observatoire International des Prisons, Contrôleur Général des Lieux Privatifs de Liberté), tout comme les professionnels de terrain, font le constat de leur échec patent, **le gouvernement persiste à vouloir en créer 20 de plus.**

Contre cette idéologie aveugle de l'enfermement pour mater une jeunesse stigmatisée et laissée pour compte, nous rappelons que la seule véritable alternative à l'enfermement et à la détention, c'est la liberté, et un accompagnement éducatif au plus près des difficultés des adolescent.e.s, de leur réalité sociale et familiale.

L'apaisement n'est pas de mise du côté de gouvernement, pour qui la justice des enfants est un enjeu politique. Les déclarations récentes du Ministre de l'Intérieur sur un prétendu « ensauvagement » d'une partie de la population, conjuguées à celles du Garde des Sceaux sur l'encadrement des jeunes par les militaires, attestent d'une **volonté sécuritaire d'instrumentaliser les peurs de la société.**

Et **quand un Ministre de la Justice explique que c'est à l'armée de prendre en charge des mineur.e.s réduit.e.s à leurs délits, on sait que c'est le fondement même des missions de la PJJ qui est attaqué.** Les annonces budgétaires n'y changeront rien : notre administration reste le parent pauvre du ministère, et l'externalisation vers l'associatif habilité s'amplifie .

Pour en revenir au « bloc peine » appliqué aux mineur.e.s, il entraîne de fait une **transformation profonde, radicale et irréversible de nos pratiques professionnelles, de notre identité professionnelle, et remet en cause la possibilité même d'un accompagnement éducatif** basé sur la relation et orienté vers les besoins des jeunes.

En milieu ouvert, **les éducateur.trice.s sont**



SNPES-PJJ/FSU Grand-Nord

snpespjjsugrandnord@gmail.com
06.31.52.48.69

21 rue Sully – espace 35–80000 AMIENS



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

transformé.e.s en gestionnaire de parcours et de peines, au même titre que le SPIP pour les majeur.e.s. L'association des professionnel.le.s de la PJJ à la pose de bracelets électroniques en est l'exemple le plus flagrant. **Aligner la justice des mineur.e.s sur celle des majeur.e.s, c'est aussi aligner les pratiques professionnelles !**

En hébergement, **la surveillance et le contrôle vont devenir l'alpha et l'omega du travail demandé aux équipes éducatives.** Le Placement Extérieur Sous Ecroû (PESE), tout comme la Détention à Domicile sous Surveillance Electronique (DDSE, qui peut aussi s'exercer dans un établissement de placement), sonnent le glas du placement-protection. Simple lieu d'exécution des peines, **les foyers n'ont plus qu'une seule vocation : servir d'annexe de la pénitencier pour surveiller et contrôler le bon respect par les jeunes de leurs modalités de détention en placement.** La réponse aux difficultés ou débordements des jeunes ne pourra plus être éducative, puisque aucune marge de manœuvre n'existera quand il s'agira de prévenir la pénitencier du retard de 5 minutes d'un jeune, qui sera en évasion !

Quant à l'insertion, on peut s'inquiéter de son avenir quand **le TIG est mis en avant et vanté comme un moyen d'insertion professionnelle par la DPJJ.** Promouvoir une peine pour ses bienfaits, c'est semer la confusion et piétiner le rôle de la PJJ.

Dans ce contexte, **les professionnel.le.s sont insécurisé.e.s, maltraité.e.s et sommé.e.s de se mettre au pas rapidement sans broncher.** La DPJJ, plutôt que d'assumer des orientations qu'elle sait contestées, fait comme si rien d'important ne se passait.

Pire, les personnel.le.s assistent au démantèlement du service public et à la remise en cause systématique des droits des fonctionnaires. **La gestion des mobilités hors CAP a consacré un système opaque et arbitraire,** fondé sur l'individualisation des carrières. Autrement dit, le « mérite », notion subjective et ouvrant la porte à toutes les dérives, devient le critère principal de gestion des agents, de la mobilité aux primes (CIA, COVID...) en passant par l'avancement. **Les collectifs de travail continuent ainsi d'être atomisés pendant que l'on asservit et divise les personnel.le.s.** La DPJJ va même plus loin

que ce que prévoit la Loi de Transformation de la Fonction Publique en supprimant le barème pour les mobilités, faisant ainsi preuve de zèle dans les attaques contre les agents.

Toutes ces attaques viennent achever **un mouvement de fond de liquidation de la PJJ** et de ses missions. Les conditions de travail et d'exercice des missions sont désormais intenables pour les professionnel.le.s qui se savent **menacé.e.s dans leur identité et attaqué.e.s dans leurs droits.**

Quel intérêt à examiner avec vous un bilan social, fait de données chiffrées brutes sans aucune analyse ni pistes de travail, quand la **DPJJ, le Secrétariat Général, le Ministère et le Gouvernement ne font que malmener notre institution et les acteurs de terrain qui font la PJJ et qui, eux, répondent aux besoins du public ?**

Le SNPES-PJJ/FSU Grand-Nord dénonce la liquidation en cours de la PJJ en tant qu'institution éducative, et la systématisation des mesures de contrôle et de probation, faisant de la privation de liberté le cœur de notre intervention.

Pour défendre nos missions, nos métiers, mais aussi nos conditions de travail, nous exigeons :

- **l'arrêt immédiat de la mise en œuvre du bloc peine de la LPJ pour les mineur.e.s, l'abandon du CJPM et l'annulation de la création de 20 nouveaux CEF**
- **Le rétablissement du barème comme critère principal pour la mobilité de l'ensemble des corps**
- **Une répartition égale des primes et l'ouverture de négociations sur des revalorisations salariales et statutaires**

Le fossé qui sépare irrémédiablement les valeurs des professionnel.le.s de la PJJ, d'une administration qui liquide tout et dont vous êtes le représentant, ne nous permet de siéger à ce Comité Technique Inter-Régional.

Défendons l'éducatif, le service public et l'égalité des droits